



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**2^{ème} édition de la Semaine des métiers du
tourisme du 18 au 24 mars 2024 : les
labellisations sont ouvertes !**

Paris, le 15/01/2024
N°1499

Après le succès de la 1^{ère} édition avec plus de 1 300 événements dans toute la France, la Direction générale des Entreprises (DGE) organise du 18 au 24 mars la seconde édition de ce rendez-vous entre les professionnels du tourisme et les jeunes et demandeurs d'emplois.

La France est la première destination touristique mondiale avec 93 millions de visiteurs internationaux accueillis en 2022 et près de 100 millions en 2023. Depuis 30 ans, sa renommée prospère grâce à des femmes et des hommes passionnés, engagés pour faire rayonner la richesse de ses patrimoines et l'excellence de l'hospitalité à la française. Le tourisme est ainsi un secteur majeur de l'économie française, avec une consommation touristique annuelle proche de 200 milliards d'euros, représentant plus de 7 % du PIB, dont 1/3 lié à la fréquentation internationale. Il représente également 2 millions d'emplois directs et indirects et a besoin de ressources humaines pour maintenir sa position de leader mondial, notamment à l'aube de l'organisation d'événements majeurs tels que les Jeux olympiques et paralympiques en juillet et août prochains. Le secteur doit également relever les défis de la transition écologique et la transformation numérique qui vont nécessiter de nouvelles compétences. A titre d'exemple, au 3^{ème} trimestre 2023, plus de 19 000 emplois étaient encore vacants dans les entreprises de l'hébergement-restauration comptant plus de 10 salariés, selon la DARES. **La Semaine des métiers du tourisme a pour vocation de faire découvrir au grand public, et plus particulièrement aux jeunes et aux demandeurs d'emplois, la grande diversité des professions et formations du tourisme et les nombreuses opportunités de carrière et de montée en compétences possibles, via la rencontre avec des professionnels de la filière.**

Organiser et labelliser un événement

Tous les acteurs de l'écosystème touristique – institutionnels, entreprises, fédérations, associations, établissements scolaires et de formation – souhaitant organiser des événements dans le cadre de cette Semaine des métiers sont invités à les labelliser à partir d'aujourd'hui, et ce avant le 15 mars 2024, via le [formulaire suivant](#).

Pour obtenir la labellisation, l'événement doit remplir quatre conditions :

- **concerner le secteur touristique** (hébergement, restauration, transports, agences de voyages et affiliés, activités culturelles, récréatives et de loisirs, commerce, sport, événementiel...);
- **se dérouler en France (Hexagone et Outre-mer)** entre le 18 et le 24 mars 2024 (avec une latitude accordée avant et après ces dates, soit entre le 26 février et le 31 mars) ;
- **être ouvert au grand public**, en particulier aux jeunes et/ou aux demandeurs d'emploi ;

- **être gratuit** pour les participants.

Les formats d'événements attendus sont variés. Il peut s'agir de :

- visites d'entreprises ou d'écoles du tourisme ;
- interventions en milieu scolaire ;
- journées immersives au sein des entreprises ;
- forum de recrutements / *job dating* ;
- conférences / tables-rondes / débats ;
- mises en situation / ateliers pratiques / expositions ;
- événements 100 % numériques ;
- événements pédagogiques de type *escape game*, etc.

Les événements proposés seront géolocalisables à l'aide d'une [carte interactive](#).

Les organisateurs d'événements labellisés recevront un kit de communication comprenant notamment des affiches, leur permettant de valoriser leur mobilisation sur leurs supports de communication. Lors de l'édition 2023, plus de 80 000 visiteurs étaient attendus sur les événements labellisés.

Participer à un événement labellisé

Le public intéressé, et notamment les jeunes et demandeurs d'emploi, pourront rechercher un événement près de chez eux via la cartographie en ligne et se rapprocher directement des organisateurs pour s'y inscrire et y participer.

La Semaine des métiers du tourisme est pilotée au niveau national par la Direction générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, en association avec les ministères de l'Intérieur et des Outre-mer ; du Travail, de la Santé et des Solidarités ; de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ; de la Culture ; de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle mobilise également de nombreux partenaires institutionnels et professionnels, tels qu'Atout France, ADN Tourisme, Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, Pôle Emploi, l'ANETT ainsi que des organisations professionnelles du secteur (notamment la CAT, l'UMIH et le GHR).

Cette initiative portée a pour ambition de devenir un rendez-vous annuel de rencontres destiné à mettre en lumière le secteur touristique, susciter des vocations et recruter les futurs talents qui le feront prospérer, en particulier dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui constituent une formidable vitrine sur l'excellence française en matière de tourisme.

Toutes les informations relatives à la Semaine des métiers du tourisme sont à retrouver sur le [site internet de la DGE](#). Pour toute question ou demande d'information complémentaire sur la Semaine des métiers du tourisme, les équipes de la Direction générale des Entreprises se tiennent à disposition via l'adresse mail : semainetourisme.dge@finances.gouv.fr

Contact presse :

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr